



# NOTE D'ORIENTATION SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA PLANIFICATION ET PRÉPARATION DES ÉCONOMIES GAVI-57 À LA DISTRIBUTION DU VACCIN CONTRE LA COVID-19

---

## CONTEXTE

En juillet 2020, le Conseil d'administration de Gavi a approuvé la mise en place de la garantie de marché COVAX ("AMC COVAX") de Gavi, un mécanisme de financement pour accélérer et fournir les vaccins contre la COVID-19, afin de garantir que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ainsi que les autres économies éligibles au soutien de l'IDA, aient accès aux vaccins contre la COVID-19 en même temps que les pays plus riches.

L'AMC COVAX de Gavi permettra l'accès aux vaccins contre la COVID-19 à un total de 92 pays et économies à faible revenu et à revenu intermédiaire (AMC92). Le vaccin contre la COVID-19 devrait être disponible au cours du premier trimestre de 2021.

En septembre 2020, le Conseil d'administration de Gavi a approuvé des ressources provenant du financement de base pour se concentrer sur les besoins urgents en matière d'assistance technique (AT), la priorité étant accordée à 57 économies éligibles au soutien de Gavi et à d'autres économies, au cas par cas. La liste des pays GAVI-57 et la liste des économies AMC-92 se trouvent en annexe 1.

Le soutien en matière d'AT pour le vaccin contre la Covid-19 sera accordé conformément aux principes du cadre d'engagement des partenaires (PEF), à savoir l'appropriation par le pays, la différenciation, la transparence, la responsabilité, les partenariats adéquats, l'adoption de partenariats au-delà de la vaccination et la pérennité.

En octobre 2020, l'équipe de gestion du Cadre d'engagement des partenaires a approuvé un financement initial de 100 000 USD en faveur de l'OMS et de l'UNICEF pour chaque économie Gavi-57 afin de lancer les activités de préparation et l'élaboration du Plan national de déploiement et de vaccination (PNDV).

En octobre 2020, le Secrétariat de Gavi a lancé un appel à propositions afin d'identifier des partenaires élargis potentiels à même de fournir une assistance technique pour la planification et la préparation de l'introduction du vaccin contre la Covid-19.



## CIBLAGE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Une assistance technique ciblée est mise à la disposition des économies Gavi-57 pour la planification et la préparation de l'introduction du vaccin contre la COVID-19.

Afin de préparer tous les pays à l'introduction du vaccin contre la COVID-19, l'OMS, l'UNICEF, Gavi, la Banque mondiale et autres partenaires travaillent ensemble aux niveaux mondial et régional pour :

- 1) développer et diffuser des orientations adaptables, des formations, des outils de planification et de suivi et du matériel de plaidoyer, et
- 2) fournir une assistance technique et un soutien aux pays.

Au niveau national, Gavi cherche à collaborer avec des homologues du ministère de la Santé ou d'autres ministères/organismes concernés qui dirigent la coordination du COVAX afin d'identifier les besoins d'assistance technique pour la planification et la préparation de l'introduction du vaccin contre la COVID-19 conformément à l'outil d'évaluation de l'état de préparation à l'introduction du vaccin (VIRAT).

L'outil d'évaluation de l'état de préparation à l'introduction du vaccin contre la COVID-19 (VIRAT) fournit un cadre structuré pour la préparation et la planification de l'introduction du vaccin contre la COVID-19 et pour l'autosurveillance des progrès de l'état de préparation par rapport aux étapes clés.

Ce [VIRAT COVID-19](#) peut être mis à jour à mesure que de plus amples informations sont disponibles sur le(s) vaccin(s) et les délais de livraison ainsi que sur le Plan national de déploiement et de vaccination (PNDV).

Les activités de préparation sont notamment :

### 1. Planification et coordination:

- Établir (ou faire appel à un comité existant) un comité national de coordination (CNC) pour le vaccin contre la COVID-19 avec des termes de référence, des rôles et des responsabilités et des réunions régulières
- Établir (ou faire appel à un groupe de travail existant) un groupe de travail technique national (GTTN) pour l'introduction du vaccin contre la COVID-19 avec des termes de référence, des rôles et des responsabilités et des réunions régulières

### 2. Réglementation

- Confirmer à l'OMS l'existence de toute voie réglementaire accélérée pour l'approbation des vaccins contre la COVID-19 (c'est-à-dire une autorisation d'utilisation d'urgence, un mécanisme d'approbation/d'exemption exceptionnelle fondé sur la confiance/reconnaissance, une procédure abrégée, une procédure accélérée, etc.) Les délais et le nombre maximum de jours doivent être mentionnés (délai prévu : maximum 15 jours ouvrables).

### 3. Priorité, ciblage et surveillance de la COVID-19 :

- Suivre les progrès des groupes de travail des GTCV sur les vaccins contre la COVID-19 et les recommandations provisoires axées sur la priorisation et les groupes à risque.

### 4. Prestation de services:

- Mettre à jour les protocoles des mesures de prévention et de lutte contre l'infection, dont l'équipement de protection individuelle (EPI) adéquat pour minimiser les risques d'exposition lors des séances de vaccination

### 5. Formation et Supervision:



- Élaborer un plan de formation pour préparer l'introduction du vaccin contre la COVID-19, comprenant les principaux groupes de participants, les domaines thématiques, les principaux partenaires de formation et les méthodes de formation (en personne ou virtuelle). L'OMS fournira un modèle d'orientation.

#### 6. Suivi et Évaluation:

- Élaborer ou adapter les cadres de surveillance et de suivi existants avec un ensemble d'indicateurs recommandés (couverture, acceptabilité, surveillance des maladies, etc.) pour le vaccin contre la COVID-19. Déterminer si l'enregistrement et la déclaration seront individuels ou globaux, et dans quelle mesure les outils et systèmes existants peuvent être réutilisés.

#### 7. Chaîne du froid pour les vaccins et logistique

- Établir/renforcer le groupe de travail national sur la logistique avec des termes de références appropriés et des procédures opérationnelles normalisées pour coordonner le déploiement des vaccins contre la COVID-19 et des produits auxiliaires.
- Évaluer la capacité actuelle de la chaîne du froid par la collecte des données nécessaires (par exemple, mise à jour de l'inventaire de la chaîne du froid, plan de déploiement opérationnel), l'élaboration d'une stratégie de chaîne du froid et de distribution, et l'estimation des lacunes et des besoins en équipements associés. Si nécessaire, cela peut comprendre la préparation de demandes de soutien auprès des donateurs concernés.

#### 8. Surveillance de la sécurité

- Veiller à ce que des lignes directrices, des procédures documentées et des outils pour la planification et la conduite des activités de pharmacovigilance des vaccins (c'est-à-dire la déclaration des MAPI, l'enquête, l'évaluation de la causalité, la communication des risques et la réponse) soient disponibles.
- Assurer du personnel compétent et formé pour les activités de vigilance.
- Accélérer la formation du comité des MAPI pour examiner les données relatives à la sécurité du vaccin contre la COVID-19 (par exemple, évaluation de la causalité d'une MAPI grave, clusters de MAPI, nouvelles préoccupations en matière de sécurité, etc.)
- Identifier les dispositions qui obligent les fabricants à mettre en œuvre des plans de gestion des risques et à collecter et communiquer à l'ARN les données relatives à la sécurité du vaccin contre la COVID-19.
- Planifier une surveillance active des effets indésirables spécifiques liés au vaccin contre la COVID-19. Si cela n'est pas possible, élaborer des dispositions qui permettent de se fier aux données, décisions et informations de surveillance active provenant d'autres pays ou d'organismes régionaux ou internationaux.

#### 9. Génération de la demande et Communication

- Concevoir un plan de demande (comprenant la sensibilisation, les communications, la mobilisation sociale, les communications sur les risques et la sécurité, l'engagement communautaire et la formation) pour susciter la confiance, l'acceptation et la demande de vaccins contre la COVID-19. Ce plan doit comprendre un plan de préparation aux communications de crise.

## **PROCESSUS CONCERNANT LES BESOINS EN AT POUR LE COVAX POUR LES PAYS ÉLIGIBLES AU SOUTIEN DE GAVI**

Les exigences en matière d'AT doivent être harmonisées et discutées sous la direction du ministère de la Santé ou de l'autre ministère ou organisme compétent qui dirige la coordination du COVAX et



en collaboration avec le responsable pays de Gavi et les partenaires nationaux concernés (partenaires principaux, élargis et locaux).

Le responsable pays communiquera le plan d'AT pour le COVAX qui comprendra le plafond de chaque pays.

L'OMS/UNICEF indiqueront les activités menées grâce au financement initial reçu de Gavi. Les résultats de l'appel d'offre pour les partenaires élargis seront disponibles à la mi-novembre 2020 et le ministère compétent pourra les examiner avant de finaliser son plan d'AT pour le COVAX.

Avant de remplir le modèle de plan d'AT, veuillez lire les instructions du premier onglet.

| <b>Pays GAVI-57 Processus d'identification des besoins en matière d'AT pour le COVAX</b>   |  |                             |
|--|--|-----------------------------|
| <b>Action</b>  | <b>Responsabilité</b>                                    | <b>Echéance</b>             |
| Publication de la demande de vaccins, qui comprend les directives de Gavi pour l'assistance technique et les besoins en équipements de la chaîne du froid.   | Bureau du Mécanisme COVAX, Secrétariat de Gavi           | 13 novembre 2020.           |
| Les plans d'AT pour le COVAX, y compris les plafonds par pays pour les pays GAVI-57, sont communiqués par le responsable pays aux ministères concernés et aux parties prenantes nationales.                                | Secrétariat de Gavi                                      | 16 novembre 2020.           |
| Le PEV, Gavi (responsable pays), les bureaux nationaux de l'OMS et de l'UNICEF et leurs partenaires finalisent le plan d'AT pour le COVAX.   | PEV, responsable pays, partenaires principaux et élargis | 27 novembre 2020.           |
| Les bureaux pays de l'OMS et de l'UNICEF soumettent les plans approuvés par les pays au siège et aux bureaux régionaux pour examen et approbation.   | Partenaires principaux                                   | 27 novembre 2020.           |
| Les hauts responsables pays de Gavi soumettent le plan d'AT pour le COVAX au Cadre d'engagement des partenaires.   | Secrétariat de Gavi                                      | Semaine du 30 novembre 2020 |
| Le secrétariat de Gavi examine le plan d'assistance technique pour le Covax soumis en collaboration avec le bureau du Mécanisme COVAX et le Groupe de travail sur la préparation et la mise en œuvre dans les pays (CRaD). | Secrétariat de Gavi, CRaD                                | Semaine du 30 novembre 2020 |



|   |                     |                             |
|---|---------------------|-----------------------------|
| Compilation des plans à communiquer à l'équipe de gestion du Cadre d'engagement des partenaires.                    |                     |                             |
| Plan d'AT pour le COVAX approuvé et communiqué à chaque pays GAVI-57.   | Secrétariat de Gavi | Semaine du 14 décembre 2020 |
| Les processus de gestion des subventions pour le décaissement des besoins supplémentaires identifiés sont terminés. | Secrétariat de Gavi | Semaine du 14 décembre 2020 |

## BUDGET

Les plafonds budgétaires pour les enveloppes d'AT disponibles spécifiques à chaque pays sont préremplis dans les plans d'AT des pays et les responsables pays les communiqueront au PEV correspondant ainsi que les partenaires dans le pays.

Ce plafond budgétaire comprend le financement initial de 100,000 USD accordé à l'OMS et à l'UNICEF.

Les gouvernements doivent envisager de réserver une partie des fonds pour des besoins ultérieurs.

## RAPPORT SUR L'AT POUR LE COVAX

**Les jalons de l'AT :** Il est important que le plan d'AT comporte des jalons solides, logiques et axés sur les résultats. Pour la planification de l'AT, une liste de jalons prédéfinis est préremplie dans le modèle de planification.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre rendront compte des jalons relatifs aux activités sélectionnées sur le [Portail des partenaires du PEF](#) en juin 2021.

## Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre prévu est de décembre 2020 à juin 2021.

## Rôles et responsabilités

| Partie prenante  | Rôles et responsabilités   |
|--|--|
| <b>PEV / ministère de la Santé/ Ministère ou organisme compétent qui dirige la coordination du COVAX</b> | Diriger le processus de planification et de suivi de l'AT pour le COVAX, y compris la mise en œuvre des activités.                         |
|  | Convoquer des réunions trimestrielles pour examiner les progrès de la mise en œuvre de l'AT pour le COVAX et planifier la période suivante |
|  | Soumettre de manière proactive au CCIA et à Gavi toute préoccupation concernant la prestation d'AT pour le COVAX.                          |



|   |  |
|---|--|
| <b>Forum de coordination national:</b>  | Examiner trimestriellement les progrès et les défis de la mise en œuvre de l'AT pour le COVAX.   |
| <b>Partenaires:<br/>Niveau national</b> | Soumettre des rapports d'étape sur l'avancement de l'AT conformément à l'outil de planification de l'AT sur le portail des partenaires du cadre d'engagement des partenaires.                                      |
|   | Suivre les progrès et en discuter avec les autres parties prenantes nationales sur une base trimestrielle  |
|   | Contribuer et soumettre des demandes supplémentaires selon les besoins, sous réserve des fonds disponibles.  |
| <b>Partenaires:<br/>Niveau régional</b> | Suivre les progrès de l'état de préparation des pays pour recevoir les vaccins contre la Covid-19 et aider les pays à identifier et à surmonter les difficultés ou les goulots d'étranglement.                     |
|   | Soutenir la diffusion d'orientations, d'outils et de décisions du groupe de gestion du cadre d'engagement avec les partenaires et de l'ACT, au personnel au niveau national  |
|   | Coordonner les enseignements et les meilleures pratiques provenant de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de l'AT sur le terrain   |
| <b>Partenaires:<br/>Siège</b>           | Examiner la présentation des rapports d'étape de l'aide ciblée aux pays prioritaires avant les dates limites de présentation des rapports et fournir un retour d'informations via le portail                       |
|   | Soutenir la diffusion d'orientations, d'outils et de décisions du groupe de gestion du cadre d'engagement avec les partenaires, de l'ACT, etc. au personnel au niveau des pays                                     |
|   | Les principaux partenaires soumettent des rapports sur l'utilisation des ressources humaines et financières au Secrétariat de Gavi deux fois par an  |
| <b>Secrétariat de Gavi</b>              | S'assurer de la clarté du processus de planification et d'établissement de rapports de l'AT  |
|   | Entreprendre un examen de l'AT sur le terrain ; organiser des discussions si nécessaire; examiner les rapports des partenaires (jalons, résultats et récits) et fournir un retour d'informations en temps opportun |
|   | Assurer une discussion solide sur la planification de l'AT, comprenant un lien avec d'autres subventions de Gavi et les résultats attendus dans le pays  |

[Annexe 1: Liste des pays GAVI-57 et des économies AMC-92](#)